

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

**AVIS PUBLIC**

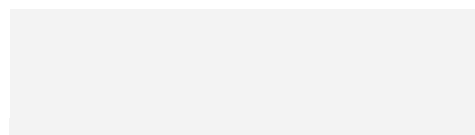
**ENTRÉE EN VIGUEUR  
DES RÈGLEMENTS 073-03, 216-17, 219-04, 384, 385 ET 389**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

- |                  |  |
|------------------|--|
| Règlement 073-03 | modifiant le Règlement 073 relatif à l'utilisation de l'eau potable<br>Adoption par le conseil : 15 septembre 2020   |
| Règlement 216-17 | modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330)<br>Adoption par le conseil : 15 septembre 2020   |
| Règlement 219-04 | modifiant le Règlement 219 portant sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics – (RMH-460)<br>Adoption par le conseil : 15 septembre 2020  |
| Règlement 384    | décétant des travaux de réaménagement de la rue Lyrette<br>Adoption par le conseil : 15 septembre 2020   |
| Règlement 385    | décétant des travaux d'aménagement du réseau cyclable, phase III, ainsi qu'un emprunt de 2 500 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux<br>Adoption par le conseil : 7 juillet 2020<br>Approbation par les personnes habiles à voter : 16 au 31 juillet 2020<br>Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 16 septembre 2020 |
| Règlement 389    | sur la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec<br>Adoption par le conseil : 15 septembre 2020   |

Afin de respecter les règles de santé publique émises par les autorités gouvernementales dans le cadre de la COVID-19, les règlements mentionnés précédemment peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 18 septembre 2020.



Kim V. Dumouchel, avocate  
Greffière